



Audience suite plainte pr violences conjugales

Par **Iored**, le **12/05/2008** à **21:43**

Bonjour,

j'ai porté plainte en decembre2007 contre mon ex petit ami avec qui je vivais encore à l'époque ; nous étions colocataires depuis presque un an (apres un an passé chez moi... et comportements violents de sa part... excusés par un étouffement dû au manque de place dans mon apart et de l'absence de chambre pour sa fille) Apres qu'il ait promis de se soigner m'avouant qu'il était trop violent et ne souhaitant plus me faire souffrir, nous avons donc déménagé, ensembles.. Or j'ai vécu à partir de là un enfer psychologique : j'avais tout solutionné pour qu'il soit détendu... chamboulant tout mes reperes, il y avait toujours un moment où il se transformait, je ne le reconnaissait plu, mais jamais devant du monde, ou tres vite se retenait.... ; cet homme m'a fait vivre un paradis inégalé et un enfer inimaginable, traumatisant ; violences verbales et physiques, avec ceci dit une hyper sensibilité , hyper générosité, attention et tendresse en démesure. difficile de s'en séparer.. j'ai voulu porter plainte plusieurs fois durant 2007 puis je faisais marche arriere à chaque fois.

Il s'agissait dun etre vicieux et tres intelligent, capable de jouer l'imbécile, le niais, en parlant doucement et lentement apres mavoir jeté contre un mur ou dit les pire insultes(ou craché dessus ou mis des coups de pied), comme si c'était lui la victime! Déconcertant. Avec un aplomb pour mentir!

NB : cet homme n'avait ni voiture, ni permis de conduire, ni mobilier, ni argent d'avance, une fillette de 7ans... et qui logeait avant de venir sinstaller chez moi, dans une chambre chez un collègue...

Enfin, je vous résume en grande ligne, car les détails peuvent etre odieux..

Mon soucis est le suivant : laffaire qui était en audience le 31janv2008 a été reporté au 15mai(donc tres bientôt) et j'ai peur de perdre mes moyens, qu'il manipule son monde, j'ai peur de le revoir, je l'ai tellement aimé(et n'en suit toujours pas sevrée malgré les dangers qu'il

represente ; suis en depression depuis decembre) , et j'en ai eu si peur aussi... c'est horrible, j'ai peur d'omettre des détails importants, c'est là que je demande de l'aide. qui peut me conseiller??? sur quoique ce soit pour cette audience, Merci d'avance

Par frog, le 12/05/2008 à 22:05

[citation]jai peur d'omettre des détails importants, c'est là que je demande de l'aide. [/citation]
Je doute que l'on puisse vous aider à gérer votre nervosité. Cependant, si cela peut vous rassurer : Des gens violents, il en défile souvent devant les juges, qui en règle générale ne se laissent pas impressionner par la simple éloquence verbale ou le charisme du prévenu. Et encore moins lorsque de l'autre côté de la balance, il y a des certificats médicaux pour attester de la violence subie par la partie adverse. Il ne faut pas non plus oublier qu'il lui sera difficile de revenir sur ses déclarations s'il a auparavant fait des aveux, notamment lors de son audition par la police.

Par lored, le 12/05/2008 à 23:06

Merci bien,

Il n'a rien avoué à la police... il dit que je suis une folle et que cest moi qui le tapait..., et sa fillette de 9ans que j'ai eu au téléphone au mois de mars m'a dit "mon père me dégoute, il est écoeurant, ils font un dossier avec sa soeur et ils disent que tu frappais mon père le matin en te levant au lieu de l'embrasser..." (sa soeur qui habitait à 80km de chez nous, qui n'y est jamais venue, et que j'ai vu 3fois en 2ans! cette meme soeur est souvent en psychiatrie! et me tenait auparavant un discours tres comprehensif connaissant le coté violent de son frere!))
La mère de l'enfant aussi m'a confirmé qu'elle avait eu vent que la dite soeur projetait de préparer à l'aide de son mari médecin, un dossier pour dire que je suis une skyzophrène!
Une famille sans scrupule!!!

Et j'en ai peur pour tout cela aussi et car je sais que la maman de sa fille s'est vu retourné contre elle un proces avec mon ex.

Voilà pourquoi tant de nervosité...

Je ferais confiance à la justice, évidemment à moi de gérer tout ce stress!!...

Je suis flippée, ce n'est pas infondé je crois, mais merci bien de m'avoir rapelé que les juges ne sont pas dupes!! :-)

Par frog, le 12/05/2008 à 23:12

[citation]Et j'en ai peur pour tout cela aussi et car je sais que la maman de sa fille s'est vu retourné contre elle un proces avec mon ex.

[/citation]

Si le monsieur a déjà été traîné en justice par une femme, et qu'il l'est maintenant par vous, ça a de quoi mettre la puce à l'oreille aux magistrats.

Par **lored**, le 13/06/2008 à 19:11

bonjour,

je reviens vers vous apres le jugement de mon ex conjoint :

En effet, comme vous me le disiez, j'ai pu constater que juge et parquet sont bien loin d'etre dupes face à un comédien de ce type!

il a eu 3mois de prison avec sursis, dommages et interets à me verser et remboursement de mes frais d'avocats ;

Or, apres le jugement sa soeur m'a tres poliment harcelé et fait du chantage par téléphone pour que je retire ma plainte!

Elle me dit que sinon ils vont faire appel (chose qui a donc été faite, je ne me suis pas laissée prendre au piège, et à son chantage affectif en le sens ou elle insiste sur le fait que je détruit la vie de la fillette de mon ex, ah tres maline)

Ce que je me demande précisément, c'est qu'elle me dit "se porter partie civile" et constituer un dossier pour prouver que je suis skyzophrene (!!) car elle a une ordonnance à mon nom d'un anti depresseur "qu'elle a étudié avec son mari medecin" qui prouverait que je suis "malade".(médicament prescrit suite à une dispute violente de plus, à l'issue de laquelle mon ami avait décidé de se soigner sérieusement ; étions allé voir ensemble le medecin, bref il ne s'agissait pour ma part que d'un traitement passager pour m'apaiser apres tant de tensions, de moments traumatisants, et pour "accompagner mon ami") je vous explique cela en au mieux car avec cette seule ordonnance elle dit pouvoir prouver, avec l'appui de son mari, que j'avais un lourd traitement de psychothique!! Cela me fait bien rire! Mais je craint un peu un bon faux témoignage!

Ma question est donc : peut elle vraiment "se porter partie civile"??? comment? pourquoi??? en tant que quoi??

Elle est seulement la soeur de l'accusée (nb : et elle est de temps en temps internée en psychiatrie, et un de ses fils y est de façon permanente!!)

Elle me dit bien connaitre les rouages de la justice, parce qu'elle a divorcé 3fois, et qu'à cause de moi, qui "n'ai pas mesuré les conséquences de mes actes"!!, son frere risque 5ans de prison si il écrase le doigt de pied de quelqu'un!! quelle famille merveilleuse!!;-)

Je sais bien qu'il ne risque que les 3mois ferme s'il récidive.

Voilà le topo ; j'attends la nouvelle audience... croyez vous que la dite-soeur puisse intervenir comme elle le dit?? merci

Par **sache**, le 13/06/2008 à 19:41

Il ne faut pas oublier le secret médical, seul une juge peut demander la levée du secret médical, le medecin de son plein gré ne peut rien faire et surtout pas parce que madame (la soeur) ou monsieur (ex) lui à dit de faire ceci ou cela contre vous!

D où ces personnes ont ils votre ordonnance?

Je trouve qu il parlent beaucoup dans cette famille... laissez les parler, faites ,même si c est difficile, la sourde oreille, car ils essayent de vous déstabiliser.

Courage vous allez vous sortir de leurs "griffes", à la longue ce genre de méthode calomnieuse n est pas crédible, vous l aviez aussi remarqué vous même!

Par **Iored**, le **13/06/2008** à **19:59**

merci,

Il se trouve que le médecin qui appuierait le dossier de "madame" est son mari! (nb : en arret de profession depuis crises cardiaques, mais il aurait des amis confreres)

en ce qui concerne l'ordonnance, je pense que mon ex ami me l'a volé avant que je quitte le domicile.

Nb : j'ai gardé la boite de médicaments, pratiquement pleine : en effet quand mon ami avait décidé de se soigner, il avait aussi insisté pour que je ne prenne pas "ces merdes de médicaments" me disant "de plus tu n'en a pas besoin, c'est moi le malade!"

voilà pour le chapitre "médical" ;

D'autre part, sauriez vous me dire si elle a donc cette possibilité de se porter partie civile??

Je ne sais certainement pas tout, mais là je ne vois vraiment pas comment?? à quel titre? y a-t-il quelque chose qui m'échappe?

Par **sache**, le **13/06/2008** à **20:11**

Mari ou pas , il ne peut pas lever le secret médical sinon il risque sa carrière et une radiation de l'ordre des médecins (même s'il est en arrêt). Croyez vous vraiment qu'il "bidouillerait" un dossier pareil pour "madame"...ou appellerait des confrères à la rescousse?

Partie civile, là je ne sais pas, et je ne pense pas que cela devrait vous préoccuper , que du blabla de la part de madame... mais Frog "sautera" bien à nouveau dans la discussion pour vous répondre (lol).

Par **Iored**, le **13/06/2008** à **21:32**

SACHE merci bien!! vous confirmez ce que je pensais (avec quelques doutes puisque là!) mais il est vrai qu'en plus n'étant même pas mon médecin, comment pourrait-il constituer un dossier à mon encontre!?? bref, vous m'avez bien éclairée.

FROG où êtes vous?? :)

Je voudrais juste être bien sûr que l'on ne peut se porter partie civile sans plainte au préalable, ou sans être, pour ce cas, un genre d'organisme "défenseur d'accusés de violences"...

("la connaisseuse des rouages de la justice" serait alors bien mieux en psychiatrie!!)

:)